

# ● INTERVENIR AUPRÈS DES FAMILLES SOUS CONTRAINTE

Dans le champ médico-social, les professionnels intervenant sous mandat judiciaire sont conduits à rechercher « l'adhésion » ou la collaboration des familles ou usagers. Leur intervention, visant à mettre en œuvre les attendus d'une mesure judiciaire, se heurte fréquemment à la résistance ou à la passivité de ces mêmes familles.

Que se passe-t-il ?

Le professionnel de facto semble confronté au paradoxe suivant : être l'acteur du changement dans un système familial contraint qui n'a rien demandé.

Est-il possible d'aider une personne ou un système familial contraint à se changer ?

Le travail sous mandat questionne ainsi la place du professionnel dans un triangle Mandant (juge), Mandaté (service et intervenant médico-social) et sujet du mandat (usager, famille).

D'un point de vue systémique, il s'agit de clarifier le contexte d'intervention et la place de chacun, et de définir la relation et les règles qui président à la mise en œuvre de la mesure.

Il est alors possible d'envisager les conditions d'une intervention favorisant l'émergence d'un espace de collaboration.

## RÉFÉRENTE FORMATION

Geneviève DEBRAY

## OBJECTIFS

- ▶ Comprendre le changement d'un point de vue systémique.
- ▶ Repérer les différentes dimensions du paradoxe inhérent à l'aide contrainte et la notion de double-lien.
- ▶ Identifier la place et le rôle spécifique du professionnel dans l'intervention sous mandat.
- ▶ Explorer les dimensions d'une mesure d'intervention fonctionnelle favorisant la place d'acteurs de la famille/usager dans le cadre de l'aide contrainte.

## PROGRAMME

Définition du système - Mise en lien avec le système spécifique de l'aide contrainte.

« Le changement » d'un point de vue systémique.

Les enjeux à l'œuvre dans l'aide contrainte : rôle et place du professionnel mandaté.

Le double lien.

Définition des objectifs et des interactions à l'œuvre entre les acteurs de la mesure judiciaire.

Les stratégies d'intervention fondées sur la compétence des familles.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques.
- Études de cas apportées par les stagiaires.
- Mise en situation.
- Utilisation d'objets flottants.
- Vidéos.

## PERSONNES CONCERNÉES

Tout professionnel du champ médico-social exerçant dans le cadre de mesures judiciaires.

Une auto-évaluation sera effectuée en fin de stage.



Sur site



1 session de 3 jours + 2 jours  
5 jours - 35 h



Sur devis

1 jour de formation = 7 h = 6 h  
sur site + 1 h de travail personnel